



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le 06/08/2026
ID : 081-218100766-20260806-DECISION2026_14-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N°2026/14 DU 06/08/2026

Signature devis – Réfection chemin rural Métairie Blanche

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération n°2026/09 en date du 30 mars 2026 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°2024/20 en date du 25 mars 2024, qui fixe un taux de participation de 40 % du montant hors taxes aux riverains dans le cadre des travaux de réfection des chemins ruraux ;

Vu la délibération n°2024/21 en date du 25 mars 2024, qui approuvait le tableau des voies rurales de la commune, dont le chemin rural n°48 à la Métairie Blanche ;

Vu la délibération n°2026/46 en date du 03 août 2026, qui approuve la création de l'opération et la décision modificative d'ouverture de crédits ;

Considérant le projet de réfection du chemin rural n°48 de la Métairie Blanche (reprofilage du chemin et revêtement tri-couches) ;

Considérant que la propriétaire riveraine accepte de participer aux frais à hauteur de 40 % du montant HT ;

Considérant le devis de l'entreprise IMART TP, d'un montant de 2 710,00 €HT ;

DECIDE

De signer le devis de l'entreprise IMART TP, d'un montant de 2 710,00 €HT pour la réfection du chemin rural n°48 de la Métairie Blanche.

A Cuq-Toulza, le 06 août 2026.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

